

Compte-rendu de la rencontre du Collectif Francazal et de la Municipalité de Cugnaux le 17 juillet 2014

Le Collectif Francazal, représenté par le président Bernard Gineste et le secrétaire Pierre Condon, a été reçu, à sa demande, par M. Roger Montlibert, adjoint délégué à l'Urbanisme et à la cohésion urbaine (en charge de Francazal) et M. Aurélien Andreu-Seigne, adjoint délégué à l'Environnement, les Transports et Déplacements, les Affaires Juridiques et les Élections, le jeudi 17 juillet en Mairie de Cugnaux ; M. le Maire s'étant excusé.

M. Montlibert nous a fait part de ses premières actions sur ce dossier et des intentions de la municipalité.

Le comité de pilotage a été réuni, il y a une quinzaine de jours, sous l'égide de la Préfecture.

Il en ressort que, sur les 38 ha restant à affecter, 13 sont réservés à Lavalin pour poursuivre l'implantation industrielle, liée à l'aéronautique, avec l'intention de construire une vingtaine de hangars.

Sur la surface restante (25 ha), la municipalité de Cugnaux a fait part de ses intentions au comité de pilotage :

- L'intégrer dans Cugnaux, en cassant le mur actuel avec, par exemple, des commerces de petites surfaces, hôtellerie, restauration, complexe de salles de cinéma, des activités industrielles de type « high tech », etc.
- Créer un espace de vie dans le prolongement de la plaine de sports de Loubaysens (des terrains de rugby au couvert de pétanque) à travers un rond-point à construire au niveau de la rue du Stade et le rond-point Jean Monnet (devant le Leader Price).
- La municipalité a le projet de relier par un transport en commun la gare de Portet à Francazal via l'emprise de l'ancienne voie ferrée, en créant une gare sur Francazal et un parking relais, pour plus tard continuer sur Plaisance par le futur boulevard urbain.

Ces intentions (qui ne constituent pas encore un projet) ont reçu un accueil favorable de la Préfecture, de Toulouse Métropole et de la Mairie de Portet.

Concernant ce qui est l'objectif du Collectif, à savoir la piste, sa fréquentation et son devenir, M. Montlibert nous a informés que le représentant du Préfet a rassuré les participants au Comité sur deux points :

- Les vols de nuit seront minimisés
- Pas de fret ni de poste,

L'aéroport de Francazal ayant toujours la vocation de faire voler l'aviation d'affaires et les militaires.

Le Président du Collectif est intervenu pour indiquer que dans le décret de concession et dans le cahier des charges rien n'était interdit, ni le fret ni la poste, et que les seules restrictions écrites figurent seulement dans la carte de l'aérodrome (VAC) et peuvent être modifiées sans préavis ni concertation, comme cela s'est déjà produit : depuis le 1^{er} mai les vols charters qui étaient interdits ne le sont plus et les vols d'ULM sont autorisés.

Ces affirmations ont étonné M. Montlibert qui nous a dit qu'il demanderait des compléments d'information lors de la prochaine réunion du comité qui aura lieu en septembre.

Il nous a été confirmé que le directeur de l'aéroport de Francazal souhaitait rencontrer le Collectif Francazal.

Le Président du Collectif a tenu à rappeler les objectifs du Collectif, confirmés par l'AG du 1^{er} octobre 2013.

L'évolution du trafic et les perspectives de l'aéroport ont été évoqués par Bernard Gineste, qui a fait observer, au vu des statistiques de trafic, que la destination de l'aéroport à l'aviation d'affaires n'était pas réaliste, et qu'on observait par ailleurs une montée en puissance des vols de loisir, des événements (meeting,...) et des manœuvres militaires.

M. Andreu-Seigne a indiqué qu'il avait été demandé à l'Armée de prévenir la Mairie des manoeuvres projetées, afin que celle-ci puisse en informer la population. Il nous a également rapporté que le concessionnaire était disposé à rencontrer le Collectif.

En conclusion, le débat a été intéressant avec des interlocuteurs qui veulent se poser en « partenaires » du Collectif et non pas en opposants, comme c'était le cas avec la précédente municipalité.

Nous avons décidé de faire des rencontres régulières pour le suivi du dossier.